

ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 10 AOUT

LES « FIGNOLEURS »

Un 97^e groupe vient d'éclorre parmi nos représentants. Il prend le titre de « Groupe des réformes sociales ». Mais les loustics de la presse l'ont baptisé « Le groupe des Fignoleurs ».

Comme de juste, il a poudu son manifeste dont nous épargnons le texte à nos lecteurs qui savent d'avance tout ce que la tartine en question peut énumérer.

Ce remarquable morceau emprunte sa principale valeur aux signatures qui le décorent ; on y rencontre, pêle-mêle, des noms inégalement illustres : MM. Balandreau, Gacon, Bosny-Cisterne, Boulard, Genet, Paris, Pédebidou (ne lisez point « Pédebidet ! »), Caussanel, Vuillod (l'homme-canon), Dindeau, Cuissart, Clapot (1), Loup et Pochon, l'ami de Cocula. On nous y apprend, en outre, que M. Bazille est le parangon de cette Association à la fois parlementaire et électorale ; qu'on y fait cas de MM. Leydet, Boudeville et Terrier.

S'il faut en croire certaines indiscretions, ce groupe et ce programme seraient les enfants, non reconnus, de M. Gustave-Adolphe Hubbard. On aurait, paraît-il, changé en nourrice ces précieux marmots que leur père, aujourd'hui, désavoue. C'est pourquoi il refuse énergiquement de signer l'acte de naissance et ne veut pas être à l'honneur, bien qu'il fût à la peine.

Que s'est-il passé entre ces radicaux, radicalants, ou radicolants ? Le reportage, bien qu'il sache tout, l'ignore ; mais il le saura certainement avant peu, car M. Hubbard n'a de secret pour personne : c'est le moins réservé des politiciens.

Quoi qu'il en soit, c'est une nouvelle victime du *sic vos non vobis* ; mais, s'il nous manque et s'il manque surtout à la gloire du nouveau groupe, M. Bazille nous reste, et, lui seul, c'est assez.

M. Bazille est, après M. Jullien et M. Gustave-Adolphe Hubbard, une des gloires du radicalisme. C'est un homme d'Etat et un orateur ; du moins, ceux qui le connaissent bien l'affirment et lui-même n'y contredit pas. Il a prononcé, dans le courant de la dernière session, un discours qui, ayant passé inaperçu, a réalisé son rêve, car il est modeste, et, si la grande renommée dont il jouit dans un petit groupe ne s'est pas encore répandue au dehors, c'est vraisemblablement parce que l'occasion lui a manqué. Il n'est point de ceux qui cherchent à la faire naître ; mais, si elle se présente, il ne ratéra point cette occasion.

C'est ce dont M. Gustave-Adolphe Hubbard a pris ombrage et ce que M. Jullien supporte difficilement. Aussi, la *Lanterne* raille-t-elle, avec sa fine ironie, le Manifeste des « nouveaux », tout en rendant hommage aux bonnes intentions qui le pavent.

Mais si la *Lanterne* égratigne, la *Petite République* mord. A l'en croire, nous avons en face de nous un « véritable syndicat de médiocrités et d'hypocrisies », une réunion de

« pantins », un ramassis de traitres « qui organisent la défection ».

Le seul but que poursuivent ces prétendus réformateurs serait de conquérir ce qu'on appelle élégamment « l'assiette au beurre ». Les réformes ne sont mises en avant que comme un prétexte afin de masquer des manœuvres où l'ambition aurait plus de place que l'intérêt public. Pour tout dire d'un mot, il s'agit de creuser la tombe du ministère et de préparer la couche de M. Bourgeois, après l'avoir préalablement chauffée.

La *Petite République* s'en indigne, bien que ces manœuvres soient dans la tradition radicale, et l'on s'explique mal sa colère qui éclate à la seule pensée que M. Terrier aura un portefeuille. M. Terrier a été ministre, et nous ne voyons pas pourquoi M. Bazille n'aurait point envie de le devenir. Il y a aussi M. Leydet qui, selon le mot de M. Thiers, semble « indiqué » pour cette combinaison, et, si M. Gustave-Adolphe Hubbard n'y trouve pas une place, rien ne prouve que M. Pochon n'ait point marqué la sienne.

Il y avait autrefois un tambour-major qui, les jours de revue, tenait à ses hommes ce petit discours : « Ceux du premier rang feront la « fignolade », ceux du second batront la simple mesure. »

Ils sont quelques-uns, dans la Gauche radicale, qui se sentent un peu humiliés de battre toujours la simple mesure et voudraient bien être admis aux honneurs de la « fignolade ».

C'est pourquoi ils ont fondé ce nouveau groupe.

Et moi, je les gobe, na !

Hurrah pour Baulart, Pochon, Dindeau, Cuissart et Pédebidou, nom d'un bleu !

Cour d'assises de la Seine

LE PROCÈS DES 30 ANARCHISTES

Audience du jeudi 9 août

L'audience d'hier a été tout entière occupée par la seconde partie du réquisitoire de M. l'avocat général Bulot dans nous avons donné les conclusions et par la plaidoirie de M^e Saint-Alban, défenseur de Jean Grave, qui demande l'acquiescement pur et simple de son client.

Les plaidoiries rempliront encore l'audience d'aujourd'hui et le verdict ne sera probablement rendu que demain soir.

Engagements et Rengagements

DANS L'ARMÉE COLONIALE

Le *Journal officiel* publie le décret relatif aux engagements et rengagements dans l'armée coloniale préparé en exécution de la loi du 30 juillet 1893.

La durée de l'engagement volontaire est de trois, quatre ou cinq ans. Sont admis à l'engagement :

1^o Les jeunes gens âgés de dix-huit ans révolus, non encore inscrits par le conseil de révision sur la liste de recrutement cantonal ;

2^o Les jeunes gens âgés de plus de vingt ans, inscrits par le conseil de révision sur la liste de recrutement cantonal, qui demandent à servir dans les troupes coloniales, sous la réserve qu'ils contracteront leur engagement avant le 1^{er} novembre ;

3^o Les hommes exemptés ou classés dans les services auxiliaires, âgés de moins de trente-deux ans, s'ils réunissent les conditions d'aptitude physique exigées.

Les avantages pécuniaires suivants sont stipulés aux engagés : une prime de 100 fr. pour un engagement de 100 fr. ; une prime de 200 francs pour un engagement de 200 fr. Cette prime est payable le jour de la signature de l'acte.

La durée du rengagement est de un, deux, trois et cinq ans. Sont admis au rengagement :

1^o Les hommes des troupes coloniales en activité de service qui auront au moins six mois de services effectifs ;

2^o Les hommes de la réserve des troupes d'infanterie et d'artillerie de la marine âgés de moins de trente-deux ans accomplis ;

3^o Les hommes de l'armée de terre ayant au moins un an de service ;

4^o Les hommes de la réserve ou de la disponibilité de l'armée active, ainsi que les inscrits maritimes ayant accompli la période de service obligatoire, les uns et les autres âgés de moins de trente-deux ans révolus, comme simples soldats.

Les hommes admis à contracter un rengagement ont droit aux primes ci-après :

Pour un rengagement de 1 an, 100 fr.

Pour un rengagement de 2 ans, 200 fr.

Pour un rengagement de 3 ans, 300 fr.

Pour un rengagement de 5 ans, 600 fr.

Le décret stipule également des hautes payes spéciales allouées seulement dans les positions donnant droit à la solde de présence. La valeur de ces hautes payes est déterminée comme suit :

De 3 ans à 6 ans : France, 0,30 ; colonies, 0,60.

Au delà de 6 ans : France, 0,50 ; colonies, 1 fr.

INFORMATIONS

Le mariage de M. Carnot

Le mariage de M^{lle} Chiris avec M. Ernest Carnot n'aura pas lieu à Grasse ; il sera célébré à Paris, au seizième arrondissement, dans la deuxième quinzaine d'août, fort probablement le 16 ; mais cette date n'est pas encore irrévocablement fixée.

Il est à peine besoin d'ajouter que la cérémonie aura lieu dans la plus stricte intimité.

Deux discours sur la planche

On annonce un prochain discours politique de M. Bourgeois, et un peu plus tard, avant la rentrée des Chambres, un discours de M. Dupuy, président du Conseil, qui sera l'exposition de la politique du gouvernement.

Monsieur Bourgeois (bis),
Vous allez vous brûler les doigts.

Pronostics judiciaires

On paraît redouter de nombreux acquittements dans le procès des Trente ; c'est ce qui résulte du langage de certains journaux officiels qui annoncent que l'affaire a été mal instruite et mal préparée.

L'exécution de Caserio

L'échafaud de Caserio sera dressé à deux pas de sa prison, à l'angle de la rue Smith et du cours Suchet.

On évitera ainsi un trop grand déploiement de forces militaires. La police n'aura qu'à bar-

rer les voies qui conduisent à ce carrefour peu fréquenté.

L'exécution est imminente. Le dossier qui est entre les mains de la Commission des grâces va être transmis, avec avis défavorable sans aucun doute, à M. Casimir-Perier, qui le renverra presque aussitôt à la chancellerie, d'où partira le jour même l'ordre au bourreau de se rendre à Lyon.

Cipriani expulsé de Belgique

Le commissaire de police en chef, prévenu par la Sûreté de Paris, avait chargé le commissaire Gilda de rechercher Cipriani, contre lequel un arrêté d'expulsion avait été pris. Cipriani arrêté a été conduit au ministère de la justice, où il a été mis en présence du chef de la sûreté et du ministre lui-même. Cipriani a vivement protesté auprès du ministre, et s'est défendu d'être anarchiste.

Mais ses protestations ont été inutiles ; un délai de vingt-quatre heures lui a été accordé pour quitter la Belgique.

Cipriani se rend à Londres où il espère ne pas être inquiété.

Espion italien remis en liberté

Le major d'artillerie Morclusio, arrêté à Nice sous l'inculpation d'espionnage, vient d'être remis en liberté.

Arrestation intéressante

La police de Marseille vient d'arrêter un anarchiste italien, nommé Panetti, âgé de dix-neuf ans, dans la valise duquel on a trouvé des cartouches de dynamite qu'il a prétendu avoir volées dans un chantier ; mais il résulte de l'enquête à laquelle il a été immédiatement procédé que Panetti, qui arrivait d'Amérique, se rendait en Italie avec l'intention d'y commettre un attentat.

Précautions contre les anarchistes en Allemagne

D'après la *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord*, le gouvernement prussien a l'intention de faire conférer à la police le droit d'interdire ou de dissoudre toute assemblée pouvant troubler la paix publique ou l'ordre légal.

Le gouvernement soumettra ce projet de loi à la Chambre prussienne lors de la session d'automne.

On ferait peut-être bien, chez nous, d'emprunter cette mesure à « nos bons amis ».

La guerre de Corée Les fournitures d'armes allemandes

M. de Caprivi vient d'interdire à tous les grands chantiers particuliers de Kiel et de Wilhelmshaven d'exporter des armes et des munitions ou tous autres articles de contrebande de guerre à destination de la Chine et du Japon.

Pareille défense a été faite à toutes les grosses maisons de commerce de Hambourg.

Les anarchistes en Amérique

D'après la nouvelle loi contre les anarchistes votée par le Sénat américain, l'entrée des Etats-Unis, ainsi que le séjour dans ce pays est interdit aux anarchistes. Cette mesure ne s'applique pas aux réfugiés politiques et est seule réservée aux anarchistes.

Réclamation des Anglais aux Chinois

Le *Foreign-Office* vient de préciser l'indemnité qu'il entend obtenir pour la perte du *Kowshung*, coulé récemment par les Japonais dans les mers de Chine.

(1) Tu quoque, Clapot, jadis « le Villemessant » du *Petit Lyonnais*, le plus hilare fumiste de sa rédaction, le gavoche génial, tu quoque embourbé dans le radicalisme solennel !

La somme exigée se trouverait portée à trois millions 1/2 de piastres, soit environ dix millions de francs.

Le bâtiment perdu ayant été nolisé par la Chine, le Célésta-Empire demeure responsable du dommage causé, quitte à se faire couvrir par le Japon.

Suite du procès de la Banque Romaine

Le ministre italien, garde des sceaux, à la suite des incidents survenus pendant le procès de la Banque romaine, a nommé une commission chargée d'examiner si les magistrats qui ont instruit le procès ont fait leur devoir et de proposer éventuellement des mesures disciplinaires.

Tremblements de terre en Sicile

Les détails complets manquent encore ; on sait cependant que six personnes ont été tuées à Zaffarano où beaucoup de maisons se sont écroulées.

On déplore de nombreux morts à Zerbati, Pisano et Perninsi, la panique règne dans l'île entière.

D'après les dernières nouvelles de Palérme, les villes de Fleri, Aci et Pisano seraient complètement détruites.

Le nombre des morts dépasse 50 ; des centaines de personnes sont blessées ; la population effrayée quitte les villes se réfugiant en pleine campagne sans songer à se pourvoir des objets de première nécessité.

Les autorités envoient sur les points les plus atteints des secours médicaux et des vivres.

Les dernières nouvelles annoncent que, à Catane, il y a 43 morts et 29 blessés.

Grand incendie à Copenhague

Avant-hier, à minuit, le feu a pris dans les ateliers de machines sur le grand chantier de construction de la société par actions Burmeister et Wain.

Les ateliers de la rade intérieure ont été complètement détruits par les flammes.

Les navires en construction ont été atteints. Le vapeur *Knutenberg*, qui se trouvait dans le voisinage, a pris feu ; mais on est parvenu à l'éteindre à temps.

Les dégâts du chantier sont des plus considérables.

Inondations en Chine

D'après des avis reçus de Chine, les inondations auraient détruit les récoltes.

La pluie serait tombée quatre jours et quatre nuits. 4,000 personnes se seraient noyées.

BULLETIN FINANCIER

9 août 1894.

Après un moment d'hésitation, le marché, d'abord un peu lourd, reprend de la fermeté et les cours s'améliorent sensiblement.

Notre 3 0/0 débute à 102.40 et s'avance à 102.52 1/2 malgré le comptant qui cote 102.30

après 102.40. Le 3 1/2 vaut 108.20 et 108 au comptant.

Sur les fonds étrangers c'est la fermeté qui domine. L'Extérieure est demandée à 65 fr. et les primes sont assez recherchées. On attribue la hausse de cette valeur aux rachats auxquels on fait une conduite, c'est-à-dire qu'on achète en même temps que les vendeurs se rachètent.

Nos grands établissements de crédit continuent également leur mouvement d'ascension. Le Suez est à 2,850.

Parmi nos grands chemins, le Lyon, l'Orléans et l'Ouest sont les plus recherchés.

En Banque, la Langlaagte est l'objet de bonnes demandes.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

A propos d'un enterrement

Nous recevons la lettre suivante :

« Saumur, le 10 août 1894.

» Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Echo Saumurois*,

» Avant-hier, 8 août, on enterrait une jeune fille de 15 ans dont la famille habite la rue Brault et décédée à l'Hôpital. Les voisins avaient fait entr'eux une collecte pour offrir une couronne et deux bouquets. Lorsque l'on voulut les déposer sur le cercueil, l'entrepreneur des Pompes funèbres, M. Girard, s'y opposa formellement, en termes peu mesurés, alléguant que, lorsque l'on est enterré par l'hospice, on ne doit avoir ni couronnes, ni bouquets.

» Je trouve que M. Girard outrepassa ses droits. La famille ou les amis sont entièrement libres de déposer sur un cercueil tous les bouquets et couronnes qu'il leur plaira, même non achetés chez M. Girard, sans que ce dernier puisse rien y redire, et, en tout cas, M. Girard ferait bien d'user de plus de courtoisie envers les personnes assistant à ces tristes cérémonies.

» Agrérez, Monsieur le Rédacteur en chef, mes salutations.

» UN HABITANT DE LA RUE BRAULT. »

LES PROCHAINES FÊTES

Dimanche 12 août

A 2 heures, grandes Régates internationales sur la Loire, à Saumur, données par la Société Nautique de cette ville. Six courses. Ont promis leur concours les Sociétés Nautiques de Caen, d'Orléans, de Tours, et le Rowing-Club de Tours.

Dimanche 12 août

Grand meeting vélocipédique à Saumur, sous le patronage du Vélo-Club Angevin, avec le concours des Amateurs Vélocipédistes Saumu-

rois et des Sociétés des environs. Courses au Vélodrome de la Loire.

Dimanche 12 août

Courses de Longué, sur l'hippodrome d'Avoir. Trois courses au trot monté ; quatre au galop, dont deux steeple-chases militaires. — Le soir, illuminations et feu d'artifice.

Dimanche 19 août

A Vihiers, concours du Comice agricole du canton. Courses de vélocipèdes ; courses de chevaux (au trot et au galop). Le soir, concert et illuminations, feu d'artifice, retraite aux flambeaux.

Dimanche 26 août

Fête à Allonnes, où se tiendra le concours annuel du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur. Dans la journée, divertissements publics, concert. Le soir, feu d'artifice et illuminations.

SAUMUR

Jument, voiture et mari perdus

Rassurez-vous : on a retrouvé la jument et la voiture à Saint-Lambert-des-Levés, le mari ailleurs.

Voici l'histoire :

Vendredi dernier, un brave conseiller municipal d'une commune comprise dans le canton de Gennes, se rendait, le matin et en voiture, à Saumur, mandé, croyons-nous, par M. le juge d'instruction.

Son épouse, ne le voyant pas arriver samedi, vint le chercher à la ville et le découvrit échoué, en fort mauvais état, à l'hôtel du Bon Ouvrier. Le conseiller se confessa franchement : « il avait fait la noce une partie de la journée et toute la nuit avec des geus qu'il ne connaissait pas ». La dame pardonna, dit-on, et, ce point réglé, ou se mit à la recherche du véhicule et de l'animal y attelé.

La gendarmerie ouvrit une enquête et, dame ! elle constata des choses peu flatteuses pour la moralité de monsieur et encore moins flatteuses pour l'amour-propre de madame, des choses que... enfin, supposez le pire et vous tomberez à pic. Les témoins ont fourni des détails !!! La sueur m'en coule dans le dos !

Bref, le fonctionnaire communal jurant de ne plus s'y laisser repincer, sa conjointe lui donna l'absolution avec d'autant plus de miséricorde qu'on leur ramenait la jument et le cabriolet avec lesquels ils regagnèrent en toute hâte leur résidence.

Bâche perdue

Chabiron, domestique chez M. Roy, à Dampierre, déclarait hier au bureau de police que, le 30 juillet dernier, dans le trajet de la gare de l'Etat à Notre-Dame, il avait perdu une bâche servant à couvrir sa charrette.

Prière à la personne qui aura trouvé cette bâche de la rapporter au bureau de police où récompense sera remise.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Séance du vendredi 27 juillet 1894

PROCÈS-VERBAL

(Suite et fin)

Questions diverses

Le Président expose à la réunion une observation qui lui a été faite par plusieurs personnes, sur le changement survenu à l'horaire des trains du chemin de fer de l'Etat depuis le nouveau service d'été.

La Chambre Consultative est appelée à émettre son avis sur la suppression du train 48 qui arrivait précédemment à Saumur vers 5 h. 1/2 du soir, tandis que depuis le service d'été ce train reste à Montreuil-Bellay comme point terminus au lieu de venir jusqu'à Saumur comme au dernier service d'hiver.

Il en résulte que les voyageurs venant de la direction de Poitiers à destination de Saumur arrivent une heure environ plus tard que par le train 48 et perdent près d'une heure et quart à Montreuil. En revanche, le train 408 qui va de Poitiers à Angers a sa correspondance assurée avec le train 48.

Les voyageurs de la région comprise entre Poitiers et Montreuil, qui peuvent avoir des affaires à Saumur réclamant leur présence dans cette ville, seulement pour une heure ou deux, sont dans l'impossibilité de profiter comme par le passé du train 48, et il ressort de l'état actuel du service que cette fois encore les relations avec Angers ont été favorisées au détriment de Saumur.

La Chambre, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité protester énergiquement contre la suppression établie dans le nouveau service pour un train utile et qu'aucune raison sérieuse ne pouvait empêcher de parcourir les 28 kilomètres (distance de Montreuil à Saumur), qu'on a seuls retranchés à son trajet primitif, émet le vœu qu'une enquête soit faite à ce sujet et que l'ancien parcours du train 48 soit rétabli à bref délai.

Plusieurs commerçants de l'arrondissement ont demandé à la Chambre Consultative de s'occuper des billets de chemin de fer aller et retour.

Les réclamants font ressortir que seule la Compagnie des chemins de fer de l'Etat a su assurer ce service d'une façon logique et pratique. Pourquoi la Compagnie d'Orléans (en ce qui concerne notre région) et toutes les autres Compagnies des chemins de fer français ne sont-elles pas tenues à faire la même chose sur leurs réseaux ?

La Chambre, prenant en considération ces justes réclamations, renvoie l'étude de la question devant M. Sourdeau, qui sera chargé d'en faire un rapport.

Rapports

M. Mignon donne lecture de son rapport

UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Première partie

Albéric la regarda un instant en silence, puis il continua :

— Votre mère était croyante, Gilberte, votre père était un bon chrétien. Votre oncle Simiès, tout dévoué qu'il vous est, hélas ! est un athée ; mais vous enfin, vous, ne devriez-vous pas encore savoir prier ?

— Mon oncle affirme que de nos jours on n'a plus besoin des principes austères d'autrefois ; il dit qu'à présent la religion est démodée ; je ne veux pas être ridicule.

— La religion ne sera jamais démodée, Gilberte, et ceux qui prient ne seront jamais ridicules. Oh ! mon enfant, nier Dieu, mais c'est nier la lumière.

— La religion est ennuyeuse, fit Gilberte avec une petite moue.

— Ennuyeuse ? ah ! certainement, elle nous défend l'abus du plaisir et astreint notre nature

à certaines gênes, voilà ce qui contrarie messieurs les libres-penseurs ; mais aussi combien elle est consolante ! On voit bien que vous ne la connaissez pas, la vie.

— Je ne la connais pas ?

— Vous ne l'avez vue que de son côté rose et séduisant ; vous n'êtes encore qu'une enfant.

— Pas si petite, ni si enfant, riposta Gilberte un peu piquée en redressant sa taille menue.

— Vous n'avez jamais pleuré, poursuivit Albéric sans s'émouvoir de cette protestation.

— Si, j'ai pleuré.

— Quand cela ? Il y a longtemps sans doute ?

— Aux premiers jours de mon entrée chez mon oncle, quand je me suis trouvée si seule, à Paris, sans papa ni maman et que personne ne m'aimait.

Gilberte prononça ces mots d'une voix sombre en jouant nerveusement avec une brassée de fleurs dont elle avait rempli son petit tablier.

— Eh ! bien, il y a peu d'années de cela ; avez-vous donc le cœur si léger que vos plaisirs successifs en aient enlevé tout le souvenir du passé ?

L'enfant ne répondit pas, mais elle laissa tomber ses fleurs.

— De quel droit me dites-vous cela ? fit-elle enfin, un peu farouche.

— Parce que j'ai pitié de vous.

— Pitié ?...

Elle eut un rire orgueilleux.

— Pitié, quand tout le monde me porte envie ?

— *Tout le monde ?* souigna Albéric. Oh ! que vous vous faites illusion ! J'estime que bien des malheureux, moins favorisés que vous sous le rapport des biens matériels, n'échangeraient pas volontiers leur sort contre le vôtre.

Gilberte pensa soudain au petit garçon de Paris auquel elle avait donné des gâteaux, et qui, malgré sa pauvreté, paraissait heureux de sa destinée.

— Il y a des gens contents de peu, murmura-t-elle.

— Ce sont ceux qui espèrent en l'autre vie.

Il reprit après une pause :

— Je suis sûr que vous ne vous doutez pas des misères qui couvrent le monde, que vous n'avez pas une idée de la véritable indigence, non de celle qui court les rues, tend la main

et étale ses plaies, mais de celle qui vit dans les greniers, qui se cache, qui a honte et qui souffre doublement. Ah ! mon enfant, que vous ignorez de choses ! Vous n'avez jamais reposé vos yeux, même ici à la campagne où tout est pour vous nouveau plaisir, sur ces intérieurs misérables, vrais taudis où les bébés grouillent demi-nus dans la poussière, se disputant la soupe et les croûtes de pain dur qu'on leur mesure parcimonieusement ; vous ne savez pas qu'il y a dans ce Paris que vous aimez tant parce que vous vous y amusez, chaque nuit des désespérés qui marchent à l'eau noire du fleuve pour y sombrer avec leurs tortures ; vous ne savez pas qu'il y a de pauvres mortes abandonnées dans la nuit fautive d'un bras ami pour leur porter secours.

Gilberte l'écoutait toute pâle et frissonnante.

— Est-ce vrai ? est-ce vrai ce que vous me dites là ?

— Hélas ! oui, trop vrai.

— Alors, fit-elle toute révoltée, s'il y a un Dieu, comme vous l'assurez, pourquoi permet-il que la vie soit de plume aux uns, de plomb aux autres ? C'est injuste.

— Non, ce n'est pas injuste, car Dieu rendra du bonheur au centuple dans l'éternité à

sur le privilège du propriétaire en matière de faillite.

Le rapport constate l'exagération du privilège accordé au propriétaire dans le cas de faillite par l'art. 402 du Code civil; il explique combien ce privilège est préjudiciable aux autres créanciers et conclut à la révision de cette loi qui très souvent enlève la majeure partie de l'actif au profit d'un seul.

Il y a certainement urgence, tant au point de vue de la justice et de l'équité que dans l'intérêt du commerce, de déterminer par une nouvelle disposition de la loi les droits de tous les créanciers de la faillite en ne faisant pas une part exceptionnelle au profit du propriétaire.

La Chambre, à l'unanimité, adopte ces conclusions et décide qu'elles seront portées au procès-verbal, que la copie du rapport complet sera adressée aux députés de la région, à M. le Préfet de Maine-et-Loire et à la Chambre des Négociants de Saint-Etienne qui la première a communiqué sa délibération sur cette question.

Le Président annonce à la réunion qu'il a remis, le 25 courant, à M. le Sous-Préfet, le dossier complet relatif à la demande de transformation de la Chambre Consultative en Chambre de Commerce.

Ce dossier contient : les réponses à toutes les questions posées par l'administration supérieure, la statistique des affaires commerciales et industrielles de la ville et de l'arrondissement, l'exposé de la délibération prise par la Chambre Consultative à ce sujet, les avis favorables du Conseil Municipal, du Conseil d'Arrondissement, du Tribunal de Commerce.

M. le Président du Tribunal de Commerce a bien voulu accompagner l'envoi de l'avis du Tribunal d'une lettre qu'il a adressée au Président, par laquelle il le félicite ainsi que ses collègues du zèle et du dévouement que tous apportent aux travaux de la Chambre Consultative.

Sur la proposition de son Président, la Chambre Consultative décide qu'à l'occasion des vacances, la séance mensuelle d'août n'aura pas lieu. La nouvelle réunion sera donc fixée au dernier samedi de septembre.

L'ordre du jour est épuisé; aucune nouvelle question n'étant soulevée, le Président lève la séance.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire, BOURGIGNON.

L'ouverture de la Chasse

Le Recueil des Actes administratifs publie l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. — La chasse sera ouverte, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, le dimanche 26 août courant.

» Elle est interdite en temps de neige et tant que la terre en est recouverte. Est également interdite en tout temps, et quel que soit

ceux qui auront souffert ici-bas. C'est cette pensée qui les soutient, d'ailleurs, car avec les principes de votre oncle, quel est celui de ces malheureux qui ne viendrait brutalement dire au riche : « Tu ris pendant que je pleure, tu manges pendant que je jeûne, tu dors pendant que je travaille, ce n'est pas juste; partageons tes joies; j'y ai droit autant que toi. »

C'est pour cela, Gilberte, que celui qui a la richesse doit aider celui qui ne l'a pas s'il ne veut que l'éternité lui soit lourde.

— Et moi, alors? moi qui n'ai jamais pensé à cela? murmura Gilberte très troublée.

— Qu ne vous en disait rien, donc vous péchiez par ignorance; d'autres enfants que vous sont dans le même cas, hélas! Mais désormais vous saurez; vous vous rappellerez mes paroles toutes les fois que vous jouirez : à la table luxueuse de votre oncle où vous gaspillez souvent la nourriture si précieuse à l'affamé; dans ces restaurants élégants où vous aimez à voir les places assiégées par les heureux vivants, où le champagne coule sur le parquet sablé, où en un seul repas vous dépensez l'or qui nourrirait une famille pauvre pendant un mois.

(A suivre.)

le procédé, la chasse des petits oiseaux du pays.

» Art. 2. — Les seuls genres de chasse autorisés sont la chasse à tir et à course.

» Tous autres moyens de chasse, à l'exception du furet et des bourses à lapin, sont formellement prohibés.

» Toute chasse de nuit est et demeure interdite.

» La capture et la destruction en tout temps et par tous moyens des pigeons voyageurs est et demeure formellement interdite.

» Art. 3. — Nul ne peut chasser, même sur ses propriétés, à moins qu'elles ne soient attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins, sans être muni d'un permis de chasse qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition des agents désignés par la loi.

» Le permis est personnel et valable pendant un an seulement pour toute la France.

» En aucun cas la quittance du percepteur constatant le dépôt du prix d'un permis de chasse ne pourra tenir lieu du permis. »

La chasse

Pour les disciples de saint Hubert :

La chasse s'annonce cette année comme devant être des plus belles; elle eût été même exceptionnelle, sans les pluies de mai et de juin, qui ont appauvri quelques familles de perdrix et de faisans. Les départements avoisinant Paris, notamment, sont, paraît-il, favorisés entre tous, et en Seine-et-Marne le gibier est très avancé. Les faisans, beaux et forts, ont presque tous pris couleur et sont revenus de queue, prenant ces grandes et belles plumes qui se déploient en une courbe si gracieuse. Pour les perdreaux, la plupart sont déjà maillés, c'est-à-dire adultes.

D'autre part, c'est à peine si l'on signale encore quelques recoquetages; aussi les pouillards, perdreaux de seconde couvée, seront-ils rares.

Enfin, l'année sera aussi riche en lièvres qu'en lapins; seules, les cailles sont très rares; il est même des régions qui en sont entièrement privées.

La médaille coloniale

L'Officiel a publié la loi ouvrant aux ministres de la Marine et de la Guerre un crédit de 269,740 francs pour fabrication et distribution de la médaille coloniale récemment créée.

Le nombre des demandes de médailles coloniales arrivées jusqu'ici au ministère de la guerre s'élève à 73,000. Il augmente chaque jour et dépassera bientôt 100,000.

La plupart de ces demandes exigent des recherches très longues dans les archives de la guerre.

Dans ces conditions, il est matériellement impossible de répondre dès maintenant à toutes les demandes, et le ministère de la guerre doit se borner à écrire aux demandeurs dont les titres à la médaille coloniale ne sont pas reconnus fondés.

Franchise postale

Il est rappelé aux intéressés que toutes les lettres traitant d'affaires de service et adressées de tous les lieux situés dans le ressort de son commandement sont reçues en franchise et sans condition de contre-seing, par M. le général commandant le 9^e corps d'armée.

Un mariage

Le 4^e août, à Bellevue, mariage de M. Aymar des Nouhes, ingénieur, avec M^{lle} Mathilde Torchon.

Témoins du marié : le comte de Bourmont et le comte de Béjarry, sénateur de la Vendée, ses oncle et cousin; de la mariée : M. Louis Torchon, son frère, et M. d'Hardiviller, notaire à Paris.

M. l'abbé de la Guibourgère, curé de Saint-Germain-des-Près, a donné la bénédiction nuptiale.

Les des Nouhes sont une ancienne famille de la noblesse du Poitou, qui s'est illustrée à

la septième croisade, et souvent dans la carrière des armes, notamment avec Jacques des Nouhes, gendre de Duplessis-Mornay.

Les Torchon appartenaient au Parlement de Bourges, depuis plus de trois siècles : ils ont donné des premiers présidents et d'éminents magistrats.

Le marché de Beaufort

La fête de l'Assomption tombant cette année un mercredi, le maire de la ville de Beaufort informe le public que le marché qui devait avoir lieu le 15 août, se tiendra la veille, c'est-à-dire mardi 14 août.

TABLEAU indiquant le prix du quintal de blé sur les principaux marchés de France et de l'étranger, arrêté à la date du 27 juillet 1894 (75 kilogrammes par hectolitre de blé).

COURS ACTUELS

Paris, 19 fr. 40.
Lyon, 19 fr. 25. — Rouen, 19 fr. 15. —
Toulouse, 17 fr. 30. — Dijon, 19 fr. 25. —
Bergues, 18 fr. 65.
Berlin, 17 fr. 20. — Vienne, 14 fr. 65. —
Bruxelles, 13 fr. 75. — Odessa, 13 fr. 25. —
Amsterdam, 11 fr. 55. — New-York, 11 fr. 35. —
Chicago, 10 fr. 60.

Marché de la Villette

Prix moyen du kilog. de viande pour la semaine du 20 au 26 juillet 1894.

Bœufs, 1 fr. 52. — Veaux, 1 fr. 72. —
Moutons, 1 fr. 79. — Porcs, 1 fr. 84.

PRIX DE LA VIANDE

Dans les Boucheries de la ville de Saumur
A partir du 11 août

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1 fr. 80; 2^e, 1 fr. 60; 3^e, 1 fr. 40; 4^e, 1 fr. 20.
Veau : 1^{re} catégorie, 2 fr. 20; 2^e, 2 fr.; 3^e, 1 fr. 40; 4^e, 1 fr. 20.
Mouton : 1^{re} catégorie, 2 fr. 40; 2^e, 2 fr. 20; 3^e, 1 fr. 40; 4^e, 1 fr. 20.

Le Syndic, J. CORBINEAU.

Le blé à 14 francs

Un journal rapporte, d'après un correspondant, l'émotion produite par la vente du blé à 14 francs les 80 kilog. Elle exprime l'espoir que ce prix désastreux est passager, rappelle qu'à Paris, le blé est à 19 francs, à Odessa à 11 ou 12 francs, ce qui, avec 7 francs de droit de douane, doit le mettre chez nous aux environs de 20 francs.

Donc, conclut-elle, pas de panique! Pas de panique soit! cela ne remédie à rien; mais pas d'illusions non plus!

La vérité est qu'avec le système monétaire actuel, avec le monométallisme-or, avec les cours du change qui en résultent, les droits de douane ne servent absolument à rien!

Il y a six mois, en plein Paris, à la Société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, devant 500 auditeurs, M. Allard, directeur honoraire de la Monnaie de Bruxelles; M. de Soubeyran, député; M. Lejeune, ancien député, ont annoncé publiquement « que les droits de douane qu'on se préparait alors à voter n'empêcheraient pas la baisse! »

Le voit-on aujourd'hui?

Que ceux qui veulent comprendre quelque chose à la crise actuelle ne perdent point de vue qu'à côté des cours du blé qu'ils voient, il y a les cours du change qu'ils ne voient pas.

Or, le change, c'est la monnaie avec laquelle on paye le blé étranger. Quand un importateur juif, Ephrussi, Dreyfus, achètent du blé 11 francs à Odessa, ils le payent au moyen d'une traite, d'une lettre de change. Or, une lettre de change qui vaut 11 francs à Odessa, s'achète couramment 5 fr. 50 ou 6 francs à Paris. Donc, ce blé, qui vaut soi-disant 12 francs à Odessa, ne coûte en réalité pas plus de 6 francs à l'importateur.

Pour l'amener à Paris, il doit payer 1^o le fret, c'est-à-dire le transport maritime, 2^o les droits de douane.

Or, le fret est tombé à rien, grâce à la ruine de notre marine marchande qui met toute l'importation entre les mains des Anglais ou des compagnies juives françaises que l'État subventionne précisément pour faire les transports à meilleur marché. Le fret vaut à peine 0 fr. 50.

Or, les droits de douane sont annulés en grande partie par le système des admissions temporaires, encore un fraude qu'il faudra expliquer une autre fois, et les 7 fr. de droits se réduisent de ce chef à 4 ou 5 fr. au plus.

Donc, 6 fr. d'achat, 0 fr. 50 de fret, 5 fr. de droit, c'est du blé à 11 fr. 50 rendu à Paris, mettez 12 fr., si vous voulez, et il s'y vend 19 fr. Vous voyez le bénéfice qu'on fait pendant que vous vous ruinez, pauvres cultivateurs exploités par le système financier le plus inique qui ait jamais existé et le plus perfide, car vous ne pouvez pas voir ces cours frauduleux du change qui se forgent à Londres, dans les cabinets des banquiers de la Cité.

Le blé à 14! mais nous serions tenté de dire : saluez-le, vous ne le reverrez plus!

Bulletin Météorologique du 10 Août
Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 17°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 16°
Midi,	764 m/m	au-dessus 19°
Haussé,	1 m/m	
Baisse,	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 14°

FAITS DIVERS

LES HERBAGES NORMANDS
Un officier de réserve du service de la remonte, qui faisait ces jours derniers sa période d'instruction au dépôt de Bec-Hellouin (Eure), releva dans la commune de Malleville la singulière annonce que voici :

Ici on herbage les chevaux
PRIX MODÉRÉS
Chevaux à queue courte..... 0,75 c. par jour
Chevaux à queue longue..... 1 fr. » par jour

Intrigué par cette différence de prix, l'officier interpella le patron, un vieux paysan retors, qui lui dit :

— Hé, parguienne! ce n'est pas si compliqué que ça... Un cheval sans queue, pour chasser les mouches, se sert de sa tête et, pendant ce temps, y mange pas...; tandis qu'un cheval à queue longue, au contraire, y se débarrasse des mouches avec la queue et, pendant ce temps, il ne cesse pas de paître. Voilà la différence. Il était juste de le mettre sur la note.

On juge une espèce d'hercule accusé de tapage nocturne et de rébellion.

Le président. — Vous n'avez pas d'avocat pour vous défendre?

Le prévenu. — Je n'ai besoin de personne pour me défendre. Vous pouvez venir tous les trois... (se campant) : je vous ferai votre affaire à moi tout seul.

— Alors, M. Casimir-Perier passe ses vacances au château de Pont?

— Oui, mais il se déplace fréquemment pour venir à Paris.

— Ça prouve qu'il n'est pas qu'à Pont!...

Pendant les chaleurs, il faut éviter avec soin les boissons trop fraîches et les fruits peu murs; par contre on recommande vivement l'usage des Pilules Suisses qui sont très efficaces pour rafraîchir le corps, éviter les échauffements et tonifier tout l'organisme.

PRIX de l'hectolitre de froment et d'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 15 » à » » »	de 12 » à » » »
Saumur,	de 14 30 à » » »	de 11 » à » » »
Cholet,	de 15 » à » » »	de 11 » à » » »
Baugé,	de 15 » à » » »	de 10 » à 11 » »
Segré,	de 15 » à » » »	de 11 » à 11 50 »
Beaupréau,	de 15 » à » » »	de 11 25 à » » »
Montfaucon,	de 14 75 à » » »	de 11 25 à » » »
Montreault,	de 14 90 à » » »	de 11 » à » » »
Chemillé,	de 15 50 à » » »	de 9 25 à » » »
Champlocéaux,	de 15 » à » » »	de 11 25 à » » »
St-Florent-le-Vieil,	de 15 » à » » »	de 11 50 à » » »
Vihiers,	de 15 » à » » »	de 9 » à » » »
Brissac,	de 15 » à » » »	de 10 75 à » » »
Chalonnnes,	de 15 » à » » »	de 11 50 à » » »
Doué,	de 15 » à » » »	de 8 75 à » » »

CHEMIN DE FER D'ORLEANS
Fête de l'Assomption
15 Août 1894

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets dits Bains de mer qui, aux termes du § 1^{er} du Tarif spécial G. V. n° 6, ne sont délivrés que les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, seront délivrés du vendredi 40 août au dimanche 19 août inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande, aux gares et stations :

- 1° De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours ;
 - 2° Des sections : d'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche et Angers) ; de Jumelles-Brion à Saumur (via Saumur) ;
 - 3° De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours (via Tours) ;
 - 4° De la ligne de Nantes à Châteaubriant ;
 - 5° Des lignes de Savenay à Ploërmel et à Pontivy (via Savenay).
- Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 21 août.

Fête de l'Assomption
15 Août 1894

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables, pour le retour jusqu'aux derniers trains du jeudi 16 août, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, les samedi 11, dimanche 12, lundi 13, mardi 14 et mercredi 15 août inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 16 août.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS
SAISON 1894 — MAI-OCTOBRE

Bains de mer de l'Océan. — Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :
Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Ploubarnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, (Bég-

Meil, Fonesnant), Quimper (Bénédet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin, Pantrey, Crozon, Morgat).

1° Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :
Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au-delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son Billet : Saint-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller et au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en déca.

2° Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

CONSEILS ET RECETTES

MOYEN D'ENLEVER LA ROUILLE

La rouille de fraîche date peut s'enlever au moyen de l'huile. La meilleure façon d'opérer consiste à frotter l'objet avec de l'huile au bout d'un bouchon de liège. Lorsqu'il s'agit de rouille déjà ancienne, on emploie une pâte obtenue en mélangeant du tripoli et de la fleur de soufre avec de l'huile d'olive et on frotte finalement l'objet avec du cuir souple et on essuie.

MARCHÉS

CHOLET, 4 août

Froment, 1^{re} qualité, l'hect., 15 fr. — Avoine, 11 fr. — Pain, 1^{re} qté, le kilog., 36 c.; 2^e qté, les 6 kil., 1 60. — Pommes de terre, l'hect., 7 fr. — Haricots, 27 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 15. — Œufs, la douzaine, 80. — Bœuf, le kilog., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 20. — Porc, 1 70. — Foin, les 100 kilos, 5 fr. — Paille, 4 fr. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AOUT

FONDS		Est.		VALEURS DIVERSES		Russe 4 0/0 1893.		Bons de lot de 100 fr.	
3 0/0	102 50	— Obl. 3 0/0 nouv.	934 50	Gaz pour l'étranger	600 —	— 4 0/0 Consolid. 1 ^{re} et 2 ^e série	100 85	VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0 amortissable	101 —	Lyon-Méditerranée	1364 —	Gaz Compagnie parisienne	1118 50	— 3 0/0 or 1891.	101 —	OBLIGATIONS	
3 1/2 1894	108 10	— Obl. 3 0/0	465 —	Cie Transatlantique	297 —	Crédit foncier égyptien	87 30	Chemins Bénédictins 4 1/2	
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT		Midi	1042 —	Omnibus de Paris	1005 —	VILLE DE PARIS	—	Eaux Compagnie générale 3 0/0	
Banque de France	3915 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	452 —	Suez (actions)	2845 —	Oblig. 1855-60 3 0/0	580 —	Gaz Compagnie parisienne 5 0/0	
Comptoir national d'Escompte	502 —	Nord	1790 —	FONDS ÉTRANGERS		— 1865 4 0/0	539 —	Fives-Lille	
Crédit Foncier	895 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	482 —	Anglais 2 3/4	—	— 1869 3 0/0	422 50	Transatlantique 3 0/0	
Crédit Industriel	539 —	Orléans	1445 —	Autriche 4 0/0 or	100 25	— 1871 3 0/0	415 50	Panama 1 ^{re} série 6 0/0	
Crédit Lyonnais	716 —	— Obl. 3 0/0 1884 nouv.	467 —	Egypte Dette unifiée	104 25	— 1886 3 0/0	423 —	— 2 ^e série 6 0/0	
Société Générale	456 —	Ouest	1076 —	Espagne extérieure 4 0/0	65 50	— 1894 2 1/2 0/0	373 —	— 3 ^e série 6 0/0	
CHEMINS DE FER		— Obl. 3 0/0 nouv.	468 —	Hongrois 4 0/0 or	98 90	CRÉDIT FONCIER	—	à lots	
Est-Algérien	—	Quest-Algérien	579 —	Italien 5 0/0	80 25	Communes 1879	498 50	Suez 5 0/0	
— Obl. 3 0/0	423 —	— Obl. 3 0/0 nouv.	434 —	Portugais 4 1/2 0/0	186 50	Foncières 3 0/0 1879	497 —	— 3 0/0	

Tribunal de commerce de Saumur

MM. les créanciers de la faillite Talluchet, chapelier à Montreuil-Bellay, sont invités à se présenter, le vendredi 17 août, à 10 heures, en la Chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier, MORON.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillite Brunet

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

MM. les créanciers de la faillite de Brunet, marchand de fourrages à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 17 août 1894, à 2 heures du soir, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparution et d'affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les créanciers connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois, la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, MORON.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

GRAND IMMEUBLE NEUF

Pour habitation et commerce en gros ou industrie,

Sise à Saumur, près la gare (Maison Chollet)

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-St-Pierre, ou à M^e LELIÈVRE.

Etude de M^e CHAUMET, notaire à Vihiers.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Ensemble ou séparément, au gré des amateurs:

1° UN FONDS DE COMMERCE DE POTERIE, sis à Vihiers, avec tout le matériel et les ustensiles et les marchandises en dépendant;

2° Divers BATIMENTS d'habitation et d'exploitation, sis au même lieu, servant à l'exploitation de ce fonds de commerce et un beau jardin en dépendant.

S'adresser, pour traiter, à M^e CHAUMET, notaire à Vihiers.

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Banquets et Dîners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y adossé, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

A CÉDER

Épicerie et Débit

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de suite un ménage, l'homme connaissant la culture, la femme pour soigner les bestiaux.

ON DEMANDE un bon comptable connaissant parfaitement la tenue des livres et au courant de la correspondance pour le commerce des vins.

Sérieuses références seraient exigées.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt: chez M. CHAUMEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits

1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^o 0,20

SIROPS (garantis pur sucre) le litre 2 fr. 25
Assortiment complet. 1/2 — 1 40
ABSINTHE PERNOD. le litre 4 »
AMER PICON. — 2 75
RHUM, depuis — 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 42 PAGES IN-4°

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 —
Armagnac, 50 — 2.00 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

UNE EXPLICATION

J'ai cessé depuis près d'un mois de diriger le *Courrier de Saumur*.

Le public n'en a même pas été informé; mon nom a disparu de la manchette du journal sans aucune explication; on l'a supprimé du jour au lendemain comme s'il s'était agi d'une honteuse étiquette qu'il importait de soustraire aux regards des lecteurs.

Ceux qui m'ont fait l'honneur de me suivre des yeux depuis mon arrivée dans cette ville, ceux qui savent dans quelles conditions critiques et périlleuses j'ai accepté d'être le champion du parti républicain, ceux qui m'ont jugé dans l'accomplissement de ma tâche, tous ceux-là doivent se demander avec stupeur pourquoi j'ai disparu soudain, et l'homme qui a tout pu veut se faire oublier.

Si je ne m'expliquais pas catégoriquement, si je ne protestais pas avec énergie contre des procédés sans exemple dans les annales du journalisme, je risquerais fort de laisser ici des bribes de ma considération.

Ceux qui j'ai tant défendus aux heures mauvaises, ceux que j'ai couverts de ma plume et de ma poitrine, ceux pour qui j'ai risqué deux fois mon existence, ceux-là seraient les premiers, pour s'affranchir de toute gratitude, à me saluer de leurs méchants propos quand je serais parti. Or je veux m'en aller le front haut, comme il convient à quelqu'un qui a fait tout son devoir et qui n'a rien à se reprocher.

Depuis dix ans que je tiens une plume, j'ai bataillé contre des injustices de toutes sortes, et j'ai défendu sans hésitation tous ceux qui faisaient appel à mes instincts de droiture et d'équité: il est bien juste, après tout, que je me défende moi-même au moment où je suis victime de la plus noire des ingratitude. Je publie cette explication à mes frais, car je ne suis pas de ceux qui vont, méprisables transuges, honteux renégats, vendre une facile vengeance aux adversaires de la veille.

Un homme aussi lâche ne peut pas se faire entendre.

Dans ces conditions, je n'avais pas le droit de me taire.

Avant d'en venir là j'ai voulu, conseillé par mon avocat M^e Léon Renaud, épurer tous les moyens de conciliation, et j'ai appelé M. Peton, maire de Saumur, devant la justice de paix, pour régler le côté matériel du différend qui nous divisait.

M. Peton ne s'y est même pas présenté, et s'est fait remplacer par M^e Boissou, avocat, qui, à la grande surprise de M. le Juge de paix, n'a voulu entendre parler d'aucun arrangement.

En présence de cette attitude je n'avais plus qu'à m'incliner et à donner rendez-vous à M. Peton devant le tribunal civil. Mais la question a deux côtés: le côté matériel et le côté moral; c'est en envisageant ce dernier point de vue que je publie cette explication.

Un Défenseur inattendu

On sait comment j'ai pris la direction politique du *Courrier de Saumur*.

J'étais venu dans la région il y a six mois pour faire quelques conférences.

Deux ou trois jours après mon arrivée, je me trouvais au milieu des pleurs et des grincements de dents. Le Directeur du *Courrier* avait été forcé d'abandonner son poste dans des circonstances désastreuses, et le parti républicain était aux abois.

M. Peton, maire de Saumur, qui avait commis de déplorables maladresses, était surtout attaqué d'une façon très vigoureuse dans la *Petite Loire* et dans l'*Avant-Garde* dirigée par M. Blosseville, un journaliste venu tout exprès de Paris. C'était une guerre au couteau.

M. Peton, affolé, désespéré, découragé, sentant le terrain manquer sous ses pas, me supplia au nom de mes convictions républicaines, de présenter sa défense.

M. Roland, propriétaire du *Courrier*, qui était attaqué d'une façon non moins violente, joignit ses instances à celles de M. Peton.

Je ne me fis pas prier, et malgré la situation que j'avais à Paris et qui me réclamait impérieusement, je consentis à rester quelques jours à Saumur.

Le Tentateur!

M. Peton fut sans doute enchanté de la façon dont je le défendis, puisqu'il me proposa presque aussitôt la direction du Journal.

Je le remerciai de cette offre, mais je lui fis observer qu'il m'était impossible de l'accepter.

Je ne me souciais pas, en effet, de quitter Paris où j'avais des occupations lucratives pour venir à Saumur diriger une feuille sans importance.

Il se récria, m'affirmant que je trouverais ici de larges compensations; il me vanta le climat de la ville, l'aménité des habitants, la beauté des sites, et passant à un autre ordre d'idées, il me déclara que le pays manquait d'hommes de valeur, je pourrais facilement me créer une situation politique des plus enviables.

J'étais flatté au possible, mais pas le moins du monde ébranlé. Il fit alors appel à des exemples récents: « Voyez, me dit-il, en ce qui concerne le poste de conseiller général dans le canton sud, j'aurais pu facilement l'obtenir aux dernières élections, mais je n'étais pas décidé à briguer les suffrages de mes concitoyens et je me suis présenté trop tard. Si vous vous présentez dans deux ans après avoir préparé le terrain, vous serez certainement élu. »

J'étais de plus en plus flatté, mais, quand il me demanda de nouveau si je voulais rester, je fis non avec la tête. M. Peton me supplia de réfléchir.

Tendresse de maire!

Les jours qui suivirent m'apportèrent bien des satisfactions!

Je fus soigné, dorloté, choyé, comme je ne le serai certainement jamais plus.

Je vivais du matin au soir dans une atmosphère de tendresse infinie, et maintenant que mes illusions se sont envolées, telles des feuilles desséchées sous la poussée du vent d'automne, je songe à ce temps heureux avec une mélancolie profonde.

M. Peton n'était pas un maire pour moi: c'était une mère attentive à mes moindres desirs et toujours prête à les devancer.

« Étais-je assez converti dans la journée? »

« Avais-je les pieds chauds? Ne trouvais-je pas la nuit? » Voilà les questions troublantes qu'il me posait fréquemment avec une anxiété profonde.

Un soir (que ce temps est loin, mon Dieu!), il constata que j'avais un rhume de cerveau!

Sa douleur fit peine à voir... Je fus immédiatement conduit à la chambre; et, le lendemain, il vint me rendre visite en compagnie d'une bouteille de vieux vin qu'il avait dissimulée sous sa redingote.

J'habitais à ce moment chez cette brave madame Guignard qui me servait de mère moyennant trente-cinq francs par mois, plus cinq francs pour le service de la bonne.

Il fit appeler cette estimable marchande de sommeil, et la pria de faire chauffer à mon intention le vin qu'il avait apporté; puis il me quitta non sans m'avoir fait mille et mille recommandations.

J'étais charmé, confus, ravi; je nageais en pleine béatitude.

Tout à coup M. Peton revient essoufflé, haletant, et, s'adressant à M^e Guignard: « J'oubliais de vous parler de la cannelle; vous en mettez un petit morceau dans chaque verre... »

M^e Guignard qui, sait toujours trouver le mot juste, s'empressa de répliquer: « Je lui donnerai de la cannelle tant qu'il en voudra, car il n'est pas fort, le cher monsieur; il est anémique (elle prononce: *anémie*) et il a grand besoin de « fortifications ».

Le retour de l'enfant prodigue

Je vous le demande, auriez-vous résisté à des attentions aussi délicates? Quant à moi, je fus faible et je me laissai vaincre.

Je fis aux sollicitations constantes de M. Peton cette réponse textuelle: « J'accepte un principe: ce que vous m'avez offert, mais je veux que ma situation soit garantie par un traité. Je vais aller passer quelques jours dans ma famille et, si vous acceptez de vous engager vis-à-vis de moi, vous m'écrirez de revenir. »

Trois jours après, il alla trouver Roland et lui dit de me rappeler aussitôt. Je reçois alors de ce dernier une lettre dont voici les termes: « Revenez vite, mon cher Gaborit; votre présence ici est indispensable, vous en jugerez par les journaux que je vous envoie. Votre nom paraîtra demain en tête du journal dont vous êtes rédacteur en chef aux appointements convenus. »

« Vous retourneriez chez vous passer quelques jours dès que votre traité sera signé. »

Si vous pouviez apporter des meubles, vous loueriez une maison, et cela vaudrait mieux pour vous que ces logements garnis où l'on n'est jamais chez soi, surtout en envisageant l'avenir et la situation politique que vous pourriez plus tard occuper à Saumur; un logement convenable vous est nécessaire. »

L'homme aux délais

Je revins; et, quand je parlai à Roland du traité qui devait être fait, il prit ses grands airs, et me dit qu'il avait la parole d'honneur de M. Peton.

Le moindre engagement écrit aurait mieux fait mon affaire, mais par délicatesse je crus devoir laisser quelques jours s'écouler avant de ramener la question sur ce terrain.

Je me rendis enfin auprès de M. Peton. Celui-ci me reçut à bras ouverts, m'assura de sa profonde sympathie, me complimenta, me cajola, et finit par me demander un délai de quelques jours.

Je le lui accordai bien volontiers. Je fus amené à lui en accorder un deuxième, puis un troisième, puis un quatrième; à vrai dire je commençais à me fatiguer, et en des espoirs de cause j'exposai l'affaire à M^e Boissou ami de M. Peton, en le priant d'intervenir.

M. Boissou jeta les hauts cris, s'étonna que le traité ne fût pas encore signé, et me promit de dire le soir même à M. Peton ce qu'il pensait de cette impardonnable négligence.

Il revint le lendemain et me dit: « Votre affaire est arrangée; le traité sera signé ce soir même de trois à quatre heures à la mairie. »

Vous devinez ce qui se passa? M. Peton prétextait un rendez-vous très pressé et me remit au lendemain; le lendemain j'appris qu'il était absent pour quelques jours; quand il revint, les atermoiements recommencèrent et je dus accorder de nouveaux délais.

Barres d'imprimeur!

Je m'en plaignis à Roland, et je lui demandai s'il avait toujours la même confiance dans la parole de M. Peton.

Cette confiance avait diminué, et Roland me fit à différentes reprises des observations qui me firent prendre une décision: c'était bien connu: il n'était pas absolument l'esclave de sa parole, il était avare comme Harpagon lui-même, avait toujours profité, sans bourse délier, de la publicité du *Courrier de Saumur*, etc. etc. Mais il était impossible, ajoutait Roland, que dans la circonstance il pût manquer aux engagements formels qu'il avait pris.

Ce pauvre Roland qui n'est pas un méchant homme, au fond, mais qui est un cerveau faible, étroit, timoré, faisait surtout le redoublement quand Peton n'était pas là.

En sa présence il n'était plus le même, et se contentait de crachouiller de vagues explications d'une voix dolente et attristée.

Ils avaient bien un peu l'air, tous les deux, de jouer la comédie à mon détriment, mais, après toute la sympathie qu'ils m'avaient témoignée, je n'osais le croire.

UN

Monstre d'ingratitude...

La *Petite Loire* avait mit une sourdine à ses attaques: l'*Avant-Garde* avait cessé sa publication et M. Blosseville était parti non sans m'avoir coupé sur le terrain, pour le plus grand honneur de M. Peton, un muscle du bras droit.

Le danger n'existait plus pour M. Peton, celui-ci commença à me regarder de travers en ayant l'air de se demander ce que j'étais venu faire à Saumur. Mes appointements me furent payés d'une façon humiliante, irrégulièrement, par acomptes. M. Peton n'avait jamais sur lui ou chez lui la totalité de ce qui m'était dû!

Il devenait manifeste que M. Peton se dégoûtait peu à peu de ma personne! Je ressemblais au vagabond qui est venu s'asseoir à la table de famille, et que l'on ose chasser parce qu'on a peur de lui, mais que l'on voudrait bien voir quand même à tous les diables.

Qu'ils étaient loin, doux Jésus! le bon vin chaud et la bonne cannelle! Ah! j'y pouvais tousser, cracher mes pommons l'un après l'autre, expectorer mes bronches, M. Peton s'en souciait comme un poisson d'une pomme...

L'Emprunt!

Et puis il y avait l'Emprunt, ou plutôt l'Emprunt comme dit M. Peton avec cette voix nasillarde qui ferait la fortune d'un acteur du Palais Royal.

Figurez-vous que du jour au lendemain, comme ça, tout à coup, sans crier gare, j'étais devenu l'obstacle à l'Emprunt! M. Peton me l'a déclaré un soir devant ce pauvre Roland qui, malgré sa naïveté ou plutôt à cause de sa naïveté, paraissait joliment surpris.

Le ministre avait, paraît-il, dit à Peton: « J'autoriserais bien votre ville à contracter un emprunt de 550.000 fr., mais je ne le puis pas tant que Gaborit habitera Saumur. Ah! si Gaborit n'habitait Saumur, l'affaire marcherait comme sur des roulettes, mais dans les conditions actuelles cela n'est pas possible! »

Je commençais à trouver qu'au point de vue pathologique Peton était un être peu banal; ce diable d'homme avait des façons à lui d'arranger les choses, et il pratiquait à merveille cette indépendance du cœur qui est l'ingratitude.

Quand je me plaignais par exemple de ses procédés à mon égard, il répliquait: « Vous êtes mauvais juge dans la question parce qu'il s'agit de votre personnalité, mais « Extériorisez-vous » et les choses vous apparaîtront sous un tout autre aspect! »

« Extériorisez-vous!! » Est-ce assez joli?

Quoi qu'il en soit, ne pas faire manquer l'emprunt était devenu mon idée fixe; je n'osais plus sortir; je restais blotti des journées entières dans ma chambre, je n'allais prendre l'air que le soir en rasant les murs comme un malfaiteur.

J'y mettais du mien, il n'y a pas à dire! Ainsi, pour désarmer la colère du ministre, j'avais fait le sacrifice de mon chapeau haute-forme et de ma longue redingote, et j'avais arboré le court veston et le modeste chapeau mou.

Mais c'était en pure perte, hélas! et j'entendais toujours au fond de ma conscience la voix du remords qui me criait: « Misérable, c'est toi qui es l'obstacle! » Je me sentais devenir fou, et quand maman Guignard me fatiguait de ses explications, je mettais un doigt sur mes lèvres, je faisais: « chut » d'un air mystérieux, et je lui disais: « Taisez-vous malheureuse, vous allez faire manquer l'emprunt. »

Sauvons la clientèle

Je n'étais d'un goût tout au moins douteux. Un beau jour, par exemple, il vint au journal l'air effaré, demanda les épreuves et, après avoir lu mon article, il dit à ce pauvre Roland: « Malheureux, qu'alliez-vous faire là! Si cet article avait paru, vous perdriez du coup la clientèle du parquet et celle du tribunal. Il est bien assez pénible pour vous d'avoir déjà perdu celle de la sous-préfecture. »

Si Roland n'avait pas été terrorisé par Peton il lui aurait répliqué qu'il avait précisément perdu la dite clientèle en le soutenant, lui Peton, contre le sous-préfet; il préférait se faire le complice d'une petite malpropreté et l'on enleva mon article séance tenante, sans même daigner m'en avertir.

Depuis j'ai montré cet article à tous les amis de M. Peton: ils ont été unanimes à déclarer qu'ils l'auraient signé des deux mains.

Deux reste, en voici la conclusion qui ne paraîtra pas subversive, j'en suis certain, aux républicains sincères:

La République est désormais confiée au profit des classes dirigeantes et des cléricaux.

C'est un nouveau seize-mai qui commence, et nous allons traverser des temps difficiles.

Mais qui sait? il est peut-être utile pour l'établissement définitif d'une République sociale que nous gémissions encore sous un régime de réaction antidémocratique.

Il est peut-être indispensable à l'édification suprême du peuple qu'une épreuve douloureuse lui soit imposée.

Quand il aura supporté le règne de la haute banque, de la finance et de l'Église, quand il aura subi le joug des enrichis, des tripoteurs et des cléricaux, il se ressaisira probablement.

Mais il ne faut pas se décourager. Je crois pour ma part à cette justice immanente dont parlait Gambetta, et qui finira bien par se manifester un jour ou l'autre.

C'est un moment où l'oppression devient plus forte, où la liberté semble comprimée, meurtrie, étouffée à tout jamais, où l'éclatage laborieusement dressé vacille, c'est à ce moment-là que les vœux sont les plus nécessaires.

Il se produit un réveil des intelligences et des énergies; des convains et des vibrants se lèvent, des apôtres se manifestent, des hommes de bonne volonté montrent la route, et la foule des braves gens les suit.

L'histoire est pleine d'exemples de cette nature.

Les dévoués, les croyants, les sincères, tous ceux qui ont confiance en la démocratie et qui la croient impérieusement le devoir de rester debout devant la réaction insolente.

Nous verrons bien qui aura le dernier mot.

LE

Révolutionnaire Peton

Lorsque j'appris que M. Peton avait fait disparaître du journal mes déclarations purement républicaines, je fus littéralement interloqué.

M. Peton s'était toujours appliqué, en effet, à se donner, devant moi, des allures de républicain farouche, intraitable, intransigeant.

Il essayait même de me terroriser un peu, en m'avouant tout bas qu'il était considéré par le gouvernement comme un dangereux révolutionnaire!

J'aurais eu, je l'avoue, beaucoup de peine à le croire si un jour, en feuilletant la collection du *Courrier de Saumur*, je n'avais découvert dans le numéro portant la date du 1^{er} janvier 1894 cette allocution prononcée par M. Peton à l'inauguration de la Bourse du Travail:

« Citoyens, je bois à la Bourse du Travail et aux travailleurs de Saumur qui trouveront toujours auprès de la municipalité actuelle un concours dévoué, des avis sincères, et une sympathie complète. »

Notre attitude envers vous, citoyens, nous a valu des railleries, des critiques, des persécutions.

« Des persécutions, je ne dirai rien aujourd'hui, je m'en expliquerai un jour, peut-être bientôt, et publiquement. »

« Des critiques et des railleries nous n'avons cure ni souci. »

« Nous sommes, dit-on, des rêveurs et des révolutionnaires! »

« Si c'est être révolutionnaire que de réclamer une plus juste répartition des charges sociales et de prêter une oreille attentive et une main amie à tous ceux qui souffrent, oui certes nous sommes des révolutionnaires. »

Ainsi donc, il n'y avait pas à se le dissimuler: le doux Peton, le timide Peton, l'irrésolu Peton avait fait acte de révolutionnaire en affirmant devant de paisibles travailleurs le droit à l'insurrection!

Et c'est le même homme qui venait, quelques mois plus tard, défendre d'imprimer dans le *Courrier de Saumur* les mots: « Socialisme », « démocratie », « république sociale »!

Ceux qui connaissent M. Peton n'ont pas été surpris par ce changement d'allures.

Il est temps, je crois, de conclure. Je l'ai fait de mon mieux, en honnête homme qui ne veut être effleuré par aucun soupçon, et qui n'a pas pour objectif de déplaire ou de déplaire à telle ou telle coterie politique.

J'ai tenu à montrer M. Peton comme je le vois, c'est-à-dire d'esprit, sec de cœur, exempt de convictions.

Si cette explication le disqualifie à tout jamais au point de vue politique, elle aura du moins ce grand avantage d'éclairer le parti républicain, et de le mettre en garde contre l'homme qui l'a compromis avec tant d'inconscience et de maladresse.

J'ai défendu jusqu'ici M. Peton qui n'était même pas défendable, et j'ai tenté de réparer ses bavures en m'inspirant de la discipline républicaine.

Il m'a rendu un ingratitude la monnaie de mon dévouement.

Aujourd'hui je reprends mon indépendance et je parle haut, parce que j'estime que le parti républicain est en danger.

Cette malheureuse ville qui est représentée à la Chambre par un rallié, et au Conseil général par un réactionnaire, a besoin d'un autre homme que M. Peton.

On peut trouver cet homme, j'en suis certain, sans retomber fatalement dans les personnalités, dans les petits clans, et sans circonscire la lutte entre les pilules, les bonnets de coton et les métaux.

En cherchant un peu, on découvrirait bien, par là, dans le rang, quelques républicains sincères désintéressés et résolus qui se chargeront de mener les autres à la victoire.

Quant à moi, je vais aller combattre ailleurs ce que je crois être le bon combat; je quitte ce pays le front levé, avec le droit de regarder tout le monde en face, mais avec le regret de n'avoir pu accomplir jusqu'au bout l'œuvre que j'avais entreprise.

D'autres reprendront ma tâche au point où je l'ai laissée, et ceux là peuvent du reste compter sur moi.

Je reviendrai leur prêter mon humble concours de temps à autre.

Les souvenirs que j'emporte ne sont pas tous mauvais, il s'en faut; car j'ai rencontré sur mon chemin des sympathies que je n'oublierai pas.

Quoi qu'il en soit, je ne devais pas partir sans m'expliquer d'une façon nette; je crois l'avoir fait dignement avec mes seules ressources, sans demander le concours matériel de qui que ce soit.

J'étais sûr d'avoir avec moi les honnêtes gens et les vrais républicains.

idées à lui, il fait des réparties inattendues, il forme des combinaisons auxquelles on n'aurait jamais pensé, et qui nous cassent bras et jambes, tellement elles sont cocasses.

Vous croyez par exemple qu'il s'occupait de politique quand il collaborait au *Courrier de Saumur*; ah! ouïch, il avait bien autre chose à faire.

De temps en temps, sous prétexte d'intéresser les lecteurs, il m'apportait d'un air malin quelques courts articles qu'il avait déconçus dans d'autres feuilles, et qui l'avaient particulièrement frappé.

Il était généralement question dans ces articles d'un arbre à la tige qu'on venait de découvrir dans l'Amérique du Sud, d'un mouton à sept pattes et à deux têtes, qui existait en Allemagne, ou d'un rat que l'on avait trouvé dans les égouts de Londres et qui mesurait un mètre quarante-cinq de la queue au museau!

Les personnes qui se sont effarées à la lecture de ces histoires-là doivent à ce bon M. Peton la surprise qu'elles ont éprouvées.

Et notez-le bien, je n'exagère pas; il est facile de s'en assurer en consultant la collection du journal.

Je me souviens même qu'un jour M. Leclerc, le secrétaire de la rédaction, fut tancé vertement pour avoir gardé par devers lui les trouvailles de M. Peton. Ce dernier déclara que si l'on continuait à dénigrer sa prose il ne donnerait plus rien au journal! On se tint pour dit, et si M. Peton nous avait priés par exemple de faire connaître aux lecteurs la découverte d'un arbre produisant du café au lait, ou du vermouth, nous nous serions faits aveuglément ses complices au risque d'affoler nos malheureux lecteurs...

Conclusion

Il est temps, je crois, de conclure. Je l'ai fait de mon mieux, en honnête homme qui ne veut être effleuré par aucun soupçon, et qui n'a pas pour objectif de déplaire ou de déplaire à telle ou telle coterie politique.

J'ai tenu à montrer M. Peton comme je le vois, c'est-à-dire d'esprit, sec de cœur, exempt de convictions.

Si cette explication le disqualifie à tout jamais au point de vue politique, elle aura du moins ce grand avantage d'éclairer le parti républicain, et de le mettre en garde contre l'homme qui l'a compromis avec tant d'inconscience et de maladresse.

J'ai défendu jusqu'ici M. Peton qui n'était même pas défendable, et j'ai tenté de réparer ses bavures en m'inspirant de la discipline républicaine.

Il m'a rendu un ingratitude la monnaie de mon dévouement.

Aujourd'hui je reprends mon indépendance et je parle haut, parce que j'estime que le parti républicain est en danger.

Cette malheureuse ville qui est représentée à la Chambre par un rallié, et au Conseil général par un réactionnaire, a besoin d'un autre homme que M. Peton.

On peut trouver cet homme, j'en suis certain, sans retomber fatalement dans les personnalités, dans les petits clans, et sans circonscire la lutte entre les pilules, les bonnets de coton et les métaux.

En cherchant un peu, on découvrirait bien, par là, dans le rang, quelques républicains sincères désintéressés et résolus qui se chargeront de mener les autres à la victoire.

Quant à moi, je vais aller combattre ailleurs ce que je crois être le bon combat; je quitte ce pays le front levé, avec le droit de regarder tout le monde en face, mais avec le regret de n'avoir pu accomplir jusqu'au bout l'œuvre que j'avais entreprise.

D'autres reprendront ma tâche au point où je l'ai laissée, et ceux là peuvent du reste compter sur moi.

Je reviendrai leur prêter mon humble concours de temps à autre.

Les souvenirs que j'emporte ne sont pas tous mauvais, il s'en faut; car j'ai rencontré sur mon chemin des sympathies que je n'oublierai pas.

Quoi qu'il en soit, je ne devais pas partir sans m'expliquer d'une façon nette; je crois l'avoir fait dignement avec mes seules ressources, sans demander le concours matériel de qui que ce soit.

J'étais sûr d'avoir avec moi les honnêtes gens et les vrais républicains.

FÉLIX GABORIT.